



Note de préparation au comité syndical du 8 décembre 2014 – 17h à Lagrand

DÉLIBÉRATIONS → VOLET ADMINISTRATIF

CONVENTION FINANCIÈRE NATURA 2000

Les conventions financières pour l'animation des sites Natura 2000 "Buëch", "Marais de Manteyer" et "Gorges de la Méouge" s'achèvent au 31 mars 2015. Il est prévu la signature d'une prochaine convention commune aux trois sites à partir du 1er avril 2015 pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 mars 2018).

Les financements pour l'animation de ces 3 sites étaient initialement prévus sur une enveloppe FEADER/Etat (50% - 50%) qui devait être discutée lors de la réunion de cadrage avec les services de l'Etat prévue le 18 décembre 2014.

La DDT05 vient de nous informer que des reliquats de crédits Etat de la DREAL PACA pourraient être disponibles et couvrir l'ensemble de l'enveloppe prévue (175 000 € TTC). Le financement de cette nouvelle convention serait donc assurée par des crédits 100% Etat.

La convention financière Etat/SMIGIBA est jointe à la note de préparation.

Projet de délibération :

- Approuver la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'animation des 3 sites Natura 2000 "Le Buëch", "Marais de Manteyer" et "Gorges de la Méouge"
- Approuver le plan de financement 100 % Etat
- Autoriser le Président à signer la convention Etat/SMIGIBA

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

BILAN DE CONTRAT DE RIVIÈRE

Présentation du bilan technique du contrat de rivière sur la période 2008-2014.

Proposition d'actions à inscrire dans l'avenant de 2 ans.

Présentation du rétroplanning pour déposer l'avenant en perspective de son instruction en comité de bassin.

Proposition de création d'un groupe technique de validation des actions de l'avenant du contrat de rivière.

Intervention de l'Agence de l'eau (Laurent BOURDIN) : politique de l'Agence de l'eau actuelle et avis sur les actions à inscrire dans l'avenant.

Les élus de la communauté de communes du Laragnais souhaitent engagée une réflexion sur la clé de répartition précisée dans les statuts du SMIGIBA. Ils demandent que le potentiel fiscal des communautés de communes soient pris en compte après déduction de leur reversement à l'Etat. Actuellement, le potentiel fiscal (brut) sert de base de calcul avec la population pour déterminer la participation des collectivités membres du SMIGIBA.

COMITÉ DE RIVIÈRE

L'association Agribio05 a sollicité le SMIGIBA pour intégrer le comité rivière en tant que représentant des agriculteurs bio de la vallée. Un courrier du SMIGIBA a été rédigé à l'attention du Préfet des Hautes Alpes pour solliciter leur avis sur cette demande d'ajout de membre.

COMPÉTENCE GEMAPI

Le SMIGIBA est membre de la mission d'appui GEMAPI. La réunion de lancement s'est déroulée le lundi 24 novembre en Préfecture de bassin à Lyon.

De nombreuses questions ont été soulevées lors de cette réunion de lancement.

Le SMIGIBA est intervenu sur les points suivants :

- classement en zones non prioritaires du Buëch et de tous les affluents de la Durance
- Obligations de moyens indiquées dans le décret : les bassins versants peu peuplés ne peuvent s'engager dans une obligation de moyen malgré une taxe facultative plafonnée à 40€/habitant : montant largement insuffisant pour réaliser des travaux et bien trop élevé aux yeux des élus locaux.
- Possibilité de subventions de l'Etat au titre des fonds Barnier : ce n'est pas le cas pour la majorité des communes du Buëch car l'obtention des aides Fonds Barnier est conditionnée à l'existence d'un Plan de Prévention des Risques.

PIÈGE À GRAVIER SISTERON

Un comité de suivi environnemental s'est tenu mardi 25 novembre 2014 dans le cadre du suivi environnemental des travaux d'entretien du piège à gravier à Sisteron.

Le volume de matériaux extraits en 2014 est de 128 000 m³.

Une étude d'expertise géomorphologique de l'impact de l'exploitation du piège sur le lit du Buëch est menée par le CEREGE, à la demande de la DDT04. Les résultats montrent un impact du piège avec un abaissement du lit d'environ 1 m sur 3,5 km en amont du piège. La conclusion de l'étude précise que la zone d'étude doit être étendue à l'amont et poursuivie dans le temps pour vérifier si l'évolution des fonds du lit est liée à l'exploitation du piège à gravier ou si c'est un phénomène naturel de « respiration ».

Les questions non réglées :

- installation d'une station de mesure des débits à Ribiers
- la poursuite de l'étude géomorphologique à partir d'avril 2015 est conditionnée à l'attribution d'une bourse de thèse Région et Agence de l'eau. Dans l'éventualité que les financements ne soient pas accordés, qui doit être maître d'ouvrage de la suite de l'étude.

1- PGRE Méouge

Une réunion entre la DDT04, la DDT05 et le SMIGIBA s'est déroulée le 25 novembre suite à la demande formulée par M. AMIC, vice-président du SMIGIBA, de faire le point sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau de la Méouge.

La notification du préfet de bassin au préfet de la Drôme en avril 2014 demande que la DDT26 se charge de l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau de la Méouge. La DDT26 en charge de l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau pour d'autres bassins déficitaires en Drôme a proposé d'engager la démarche en janvier 2015 pour le bassin versant de la Méouge, avec l'appui du SMIGIBA et de la DDT05. Le SMIGIBA se chargera d'organiser une réunion de lancement en janvier 2015 avec l'ASA du Moulin (sur l'Auzance), les 2 communautés de communes (pour le volet Eau potable), les DDT05 et 26, le CG05 (volet eau potable).

2- Compte rendu de la réunion du 13/11/2014

Le monde agricole aurait un projet de retenue collinaire sur le Plateau des Eygaux. Une visite sur site sera organisée pour s'assurer de la faisabilité du projet, puis le monde agricole rencontrera la maire d'Aspres pour les modalités foncières. Dans le cas où ce projet peut se poursuivre, une étude devra être menée pour s'assurer de la nature du sol, des volumes...

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Le comité de pilotage s'est déroulé le 04 Novembre 2014 avec la présentation des principales actions proposées par le plan de gestion des alluvions.

Les points les plus sensibles se situent à La Faurie, Aspremont, Saint Sauveur, Laragne et Veynes. Etant donnée l'importance technique et financière des projets, il est proposé à ce que les projets puissent être hiérarchisés et que les financements soient maximisés.

Pour l'ensemble des secteurs une phase de suivi et de modalités de gestion sera présentée lors du prochain comité technique du 15 Décembre. Par la suite le travail devra se poursuivre auprès des acteurs concernés pour faire émerger les possibilités d'intervention.

Par ailleurs, concernant le secteur du barrage de Saint Sauveur, une opération de curage en amont et recharge en aval va être étudiée en 2015 pour une réalisation en 2016 sous maîtrise d'ouvrage EDF.

NATURA 2000

1- Site N2000 Le Buëch

- comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » : 4 décembre 2014 à Veynes avec pré-copil pour élection du nouveau président de copil du site Buëch

2- Site N2000 Gorges de la Méouge

- comité de pilotage du site Natura 2000 « Les Gorges de la Méouge » : 11 décembre 2014 à Chateauneuf-de-Chabre avec pré-copil pour ré-élection du président du site

3- Réunion de cadrage convention d'animation 3 ans

- Réunion de cadrage DDT/DREAL/SMIGIBA et présidents des copil des 3 sites pour établir la nouvelle convention 2015-18 (animation des 3 sites Buëch, Méouge et Marais de Manteyer) : 18 décembre 2014

TRAVAUX EN COURS

- Travaux entretien de la végétation réalisés par Arbres et Techniques :
 - Lus la Croix Haute: 200 pins abattus, 2 iscles arasés sur plus de 2000 m², 360m² de berges bouturés, enlèvement d'embâcles, entretien courant de berges
 - Serres: Elagage de nombreux gros arbres, entretien courant de berges, dégagement de fers à béton en eau
 - Barret sur Méouge: en cours
- Travaux entretien de la végétation réalisés par LRS: Montmaur, Serres et Chanousse

PLANNING

Date du prochain comité syndical : 29 janvier 2015

- présentation bilan financier du contrat de rivière
- (bilan financier des actions à inscrire dans l'avanant)
- débat d'orientation budgétaire
- (validation du compte administratif)

Réunion de bureau : 21 janvier 2015 – 18 février 2015

Réunion de l'exécutif : 16 décembre 2014 – 14 janvier 2015

Comité de rivière : 10 mars 2015